

Documents à fournir, enregistrements obligatoires	- Consigner dans un cahier consultable : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le pâturage : les dates de pâturage, le nombre d'animaux mis sur la parcelle, le nombre et la nature des interventions de réparation et d'entretien de la clôture, de suivi sanitaire des animaux • Pour le débroussaillage : les dates et surfaces d'intervention 	
Contrôles	- Visite des parcelles contractualisées - Contrôle du chargement de pâturage autorisé - Consultation des documents d'enregistrement	
Sanctions	En cas de non respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte
	<ul style="list-style-type: none"> - Installation parc de pâturage - Maintien pâturage : - Débroussaillage : 	1 500 €/ha sur facture 380 € (>10 bovins) – 300 € (< 10 b.) forfaitaire 2 290 €/ha sur facture

Date : / /

Signature du contractant,

Document de travail